

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2023

Taxes	Bases d'imposition effectives 2022 1	Taux de référence 2023 2	Taux plafonds 2023 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2023 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2023 5	Taux votés 2023 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2023 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 370 773	40,70	113,19	1 484 000	603 988	40,70	603 988
Taxe foncière non bâties (TFNB)	21 103	57,53	233,39	17 000	9 780	57,53	9 780
Taxe d'habitation (TH)	22 091	21,20	61,30	23 659	5 016	21,20	5 016
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	618 784	618 784		
Taxe	Bases d'imposition effectives 2022	Taux de référence de TH 2023	Taux de majoration 2022	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2023	Taux de majoration voté 2023	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2023)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2023, cochez la case
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9		<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité			
Taxe d'habitation (TH)	618 784 =			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2023

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total 11
>>>	0			2 795	0	0	259 976	262 771

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2023

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	618 784	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	262 771	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2023	881 555
---	---------	---	--	---------	---	--	---------

À TOULOUSE  
Le 15 MARS 2023  
Pour la Direction des Finances publiques,  
HUGUES PERRIN  
DIRECTEUR REG. DES FINANCES  
PUBLIQUES

Le 13 avril 2023  
Pour la Commune,  
*[Signature]*



**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2023**
**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		3. PRODUITS DES IFR	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	261	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	16 744	c. Centrales photovoltaïques	
c. Exonérations de longue durée (logem. sociaux)	1 125	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		d. Centrales hydrauliques	
d. Locaux industriels	0	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	1 409	b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotations pour perte de THLV		<b>Cotisation foncière des entreprises</b>		h. Installations gazières et autres	
b. Dotations pour Mayotte		a. Par le conseil municipal		<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi		<b>Taxe d'habitation :</b>	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	<b>4. BASES TAXÉES DE TAXE D'HABITATION</b>		a. Fraction de TVA nationale (%)	
b. Base minimum		a. Hors résid. principales et log. vacants	23 659	b. TVA prévisionnelle	
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,430433
d. Autres allocations					

**6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX**

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE			
Taxes	Taux moyens communaux de 2022 au niveau :		Taux plafonds		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2023 (col. 13 - col. 14)
	national 11	départemental 12	de 2023 13	de 2022 14	15
Taxe foncière bâtie (TFB)	38,28	49,50	123,75	10,56000	113,19
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,44	95,55	238,88	5,49000	233,39
Taxe d'habitation (TH)	22,98	29,02	72,55	11,25000	61,30
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
<b>Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2022 au niveau :</b>					
a. National >>>					
b. Communal >>>					
<b>Taux maximum :</b>					
a. Taux communal majoré à ne pas dépasser >>>					
b. Taux maximum de la majoration spéciale >>>					
<b>Taux de CFE perçue en 2022 par la communauté d'agglomération. La communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique</b>					
a. ...la diminution sans lien a été appliquée >>>					37,50
b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés >>>					